COUR SUPÉRIEURE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE GASPÉ (Îles-de-la-Madeleine)

REÇU le 2 1 NOV. 2011 Rép:__US

No:

115-06-000001-100

DATE:

11 novembre 2011

EN PRÉSENCE DE :

L'HONORABLE ROBERT PIDGEON, JUGE EN CHEF ASSOCIÉ

JEAN-YVES GAUDET

ET

DENIS LEBEL

Requérants

C.

P. & B. ENTREPRISES LTÉE

Intimée

ORDONNANCE

[1] Le 8 novembre 2011, l'honorable Gilles Blanchet autorise les requérants à exercer un recours collectif contre l'intimée, P. & B. Entreprises Itée:

No: 115-06-000001-100

PAGE 2

[2] Conformément à l'article 1004 du Code de procédure civile, il appartient maintenant au juge en chef associé de fixer, en tenant compte des parties et des membres, le district dans lequel le recours collectif sera exercé;

[3] POUR CES MOTIFS, le soussigné :

regulations with a fix

[4] **DÉCRÈTE** que le recours collectif sera entendu dans le district de Gaspé (Îles-de-la-Madeleine) et **CONFIE** à l'honorable Gilles Blanchet, j.c.s., la charge d'assurer le bon déroulement de l'instance et l'audition de celle-ci.

Robert Pidgeon Juge en chef associé

Me Martin André Roy Roy Larochelle Avocats inc. 338, rue Saint-Antoine Est, bureau 300 Montréal (Québec) H2Y 1A3

Procureurs des requérants

Me Yves Martineau Me Caroline Plante Stikeman Elliott 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 4000 Montréal (Québec) H3B 3V2

Procureurs de l'intimée, P. & B. Entreprises Itée

